

PORT DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE DANS LES USINES CHIMIQUES



Formation : **ARI Appareil Respiratoire Isolant !**

Conforme GNR

- Formez vos agents à l'utilisation efficace d'un appareil de type ARI Appareil Respiratoire Isolant.
- Sensibiliser le personnel à la protection respiratoire
- Familiariser le personnel au port de l'ARI
- Permettre d'intervenir en atmosphère toxique
- Art R. 4323-106 du code du travail
- Décret n°93-41 du 11 janvier 1993

Exemple de Programme de Formation :

Partie théorique :

Atmosphère toxique :

- Les différentes atmosphères toxiques.
- Les effets des toxines sur l'organisme.
- Les gestes de premiers secours face à un malaise du porteur.

L'appareil respiratoire isolant - ARI :

- Définition et description de l'appareil respiratoire isolant.
- Pourquoi utiliser l'ARI.
- Les contraintes physiologiques liées à son port.
- Le calcul de l'autonomie du porteur.
- Les règles de sécurité avant, pendant et après le travail avec l'appareil.

Partie pratique :

- Utilisation par chaque stagiaire de l'appareil respiratoire isolant sans et avec pression de la bouteille, en effectuant plusieurs mouvements se rapprochant de leurs conditions de travail.
- Nous vous proposons d'aborder le ou les risques spécifiques de vos collaborateurs sur leurs postes de travail.
- Dans un milieu enfumé, avec un risque radiologique ou chimique, en présence de monoxyde de carbone, hydrogène sulfuré

Questions pratiques :

- Nombre de stagiaires : 15 stagiaires maximum.
- Durée de la formation : Entre 3 et 7 heures.
- Public concerné : l'ensemble du personnel de la structure. Personnel apte au port de l'appareil respiratoire isolant. Formation nécessitant un certificat médical de non contre-indication au port de l'ARI.
- Compétences du formateur : formateur incendie et en prévention des risques ou sapeur-pompier.

Moyens pédagogiques :

- Vidéo projecteur
- Générateur de fumées

Documentation :

- Support de formation
- Attestation de stage